



Un renfort pour votre manège !

Notre offre : Un collaborateur qui vous apporte son aide 4 jours par semaine en échange de votre savoir-faire. Le reste du temps il affine ses compétences dans le centre IFAPME de Limal : une solution Win Win. Nous vous aidons à trouver le profil idéal selon vos critères : compétences, expérience, coût, durée.

Formons ensemble !

Un contrat (pour les jeunes apprentis), une convention (pour les stagiaires), avec un mois d'essai après la signature, concrétise et formalise les engagements.

- Transmettre vos compétences et les techniques du métier.
- Déclarer le stagiaire auprès de la Dimona et d'un service de prévention et de protection du travail.
- L'informer des dangers et des mesures de sécurité à respecter.
- Souscrire une assurance « assurance du travail ».
- Pour les apprenants de 15 à 26 ans souscrire une RC.
- Vous pouvez suivre une formation courte à l'IFAPME pour devenir tuteur.

Apprentis :

- De 15 à 26 ans (le contrat doit se terminer dans l'année civile des 26 ans)
- Durée : 3 ans
- Diplôme : certificat d'apprentissage

Rétribution mensuelle à payer à l'apprenant

- 1er niveau : 265,64€
- 2^{ème} niveau : 375,02€
- 3^{ème} niveau : 500,03€

Il vous est loisible de dépasser ces montants (01/2018). Au-dessus de 541,09€, le jeune ne touchera plus ses allocations familiales.

Avantageux pour vous ! Des primes de 750€ vous sont octroyées via l'IFAPME : • Par jeune sous contrat d'apprentissage Conditions : former un apprenant du 1er niveau au moins 9 mois + par un tuteur agréé (5 ans d'expérience et formé) + l'apprenant doit passer au niveau supérieur. • Pour votre tout premier apprenant Conditions : former pour la première fois un apprenant (contrat d'apprentissage) + n'avoir aucun travailleur salarié.

Frais de déplacement L'employeur intervient pour : • Train : 55% à 75% du prix du titre de transport (Domicile <-> Entreprise) • Bus/Tram : idem si la distance parcourue est de minimum 5 kilomètres • Transport privé : pas d'obligation

Semaine partagée : 4j. dans votre entreprise + 1j. au Centre à l'IFAPME = 38 heures max. par semaine

Stagiaires

- Dès 18 ans, après un parcours dans l'enseignement, après un certificat d'apprentissage ou réorientation professionnelle.
- Durée : de 1 à 3 ans • Diplôme : Diplôme de chef d'entreprise.

Rétribution mensuelle à payer au stagiaire

- 1^{ère} année (préparatoire) : 447,16€
- 2^{ème} année : 536,59€
- 3^{ème} Prépa : 894,31€

Frais de déplacements : voir apprentis (idem)

Horaire : 30h dans votre entreprise + 8h de cours (souvent en soirée ou le samedi) = 38 heures max. par semaine.

Contactez le service de l'IFAPME le plus proche de votre manège !

Toutes les coordonnées ici : <http://www.ifapme.be/services/>

À partir de la rentrée de septembre 2018, outre les différents brevets d'équitation, les apprenants de l'IFAPME auront l'occasion de présenter le brevet animateur de l'ADEPS en collaboration avec la Ligue Equestre.